

DANEMARK

Date des élections: 23 janvier 1968.

Caractéristiques du Parlement:

Les électeurs étaient appelés à élire leurs représentants au *Folketing*, le Parlement monocaméral danois. Celui-ci compte **179** sièges dont 4 sont réservés aux représentants du Groenland et des Iles Feroë élus, lors d'une consultation séparée, selon une procédure particulière. Alors que la durée d'une législature est normalement de quatre ans, la Chambre précédente avait été dissoute après treize mois seulement de fonctionnement.

Système électoral:

En métropole, la procédure électorale combine les avantages du scrutin de liste et du scrutin uninominal tout en utilisant des mécanismes ingénieux destinés à assurer aux forces politiques la représentation proportionnelle la plus fidèle. Ses principales caractéristiques sont les suivantes:

1. Le territoire métropolitain est divisé en trois zones (Grand Copenhague, Jutland, Iles) découpées en 23 districts électoraux, eux-mêmes subdivisés en 124 circonscriptions de vote.

2. Les partis ont le choix entre trois modes de désignation de leurs candidats: nommer un seul candidat par circonscription, plusieurs candidats par circonscription avec indication d'un ordre de priorité, ou encore un seul candidat par circonscription avec indication d'un ordre de priorité selon les circonscriptions. Ils recueillent ainsi les suffrages nominaux et les votes de parti. L'électeur peut voter soit pour un candidat, soit pour un parti, mais il peut imposer à ce dernier un ordre de préférence différent. Il peut accorder son suffrage à l'un quelconque des candidats ou des partis de son

district et n'est donc pas tenu par les listes déposées dans sa circonscription.

3. Pour que le Parlement soit le plus fidèle reflet de la composition de l'électorat, les sièges sont pourvus en deux étapes.

135 députés sont élus en fonction des résultats de chaque parti dans les districts électoraux, la distribution des sièges étant effectuée selon la méthode de Saint-Laguë. Ensuite, les 40 sièges supplémentaires font l'objet d'une répartition dans chacune des trois zones entre les partis qui remplissent l'une des conditions suivantes :

- a) avoir obtenu au moins un siège de district;
- b) avoir obtenu, dans deux des trois zones, un nombre de voix égal à la moyenne des suffrages valablement exprimés dans chaque zone par siège de district;
- c) avoir obtenu au moins deux pour cent du total des suffrages valablement exprimés à l'échelle nationale.

Il est alors procédé, entre les partis répondant aux critères ci-dessus, à une répartition fictive des 175 sièges, proportionnellement aux suffrages recueillis par chacun d'eux dans l'ensemble du pays.

Au chiffre ainsi obtenu pour chaque formation, on retranche le nombre de sièges déjà attribués lors de la première répartition. Le résultat de cette opération donne le nombre de sièges supplémentaires assignés à chacun des partis.

Est électeur — et éligible — tout sujet danois, de l'un ou l'autre sexe, âgé de 21 ans, qui réside en permanence dans le royaume et qui est inscrit sur les listes électorales (révisées chaque année).

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation :

Le 2 novembre 1966 déjà, M. Krag, chef du Parti social-démocrate, à la tête depuis septembre 1966 d'un gouvernement minoritaire, avait pris la décision de demander la dissolution du Folketing. Toutefois, les élections qui avaient été organisées vingt jours

plus tard, n'avaient pas réalisé les espérances du Premier danois dont le Parti avait alors perdu sept sièges. Seul le Parti socialiste du peuple, créé quelques années auparavant par une fraction dissidente du Parti communiste et conduit par M. Larsen, avait enregistré des gains substantiels et doublé le nombre de ses représentants au Parlement. Grâce à l'appui de leurs vingt voix, M. Krag avait pu former un nouveau cabinet socialiste et gouverner durant quatorze mois.

Néanmoins, le 15 décembre dernier, six membres de la formation de M. Larsen n'accordèrent pas leur suffrage au Premier Ministre au moment où celui-ci soumettait à l'approbation du Folketing des mesures d'austérité destinées à stabiliser l'économie du pays après la dévaluation de la livre sterling et de la couronne danoise.

Le Gouvernement ayant été alors mis en minorité, M. Krag eut encore recours à la dissolution de la Chambre et c'est ainsi que, pour la troisième fois en quatre ans, les électeurs danois se trouvaient convoqués aux urnes.

Le scrutin fut marqué par une très forte participation électorale (89,45 %). Il eut notamment pour résultat d'éliminer une des formations, le Parti libéral du centre, précédemment représenté au Folketing par quatre députés, et de consacrer la défaite de la gauche incarnée par le Parti social démocrate et le Parti socialiste du peuple. En revanche, les trois grandes formations centristes et conservatrices, le Parti libéral-démocrate (VENSTRE), le Parti conservateur et le Parti libéral-radical, obtinrent 98 sièges, s'assurant ainsi la majorité et rendant possible la constitution d'un gouvernement stable non socialiste qui devait être formé quelques jours plus tard sous la direction de M. Baunsgaard (libéral-radical).

Données statistiques:

Nombre d'électeurs inscrits	3 208 646
Votants	2 864 805 (89,45 %)
Bulletins blancs ou nuls	10 158
Suffrages valablement exprimés.	2 854 647

Formation politique	Suffrages obtenus	o	Nombre de sièges au Folketing
Parti social-démocrate.	974 833	34,2	62 (- 7)
Parti conservateur.	581 051	20,4	37 (+ 3)
Parti libéral-démocrate	530 167	18,6	34 (- 1)
Parti libéral-radical	427 324	15,0	27 (+14)
Parti socialiste du peuple	174 553	6,1	11 (- 3)*
Parti socialiste de gauche	57 184	2,0	4 (- 2)*
Parti libéral du centre	37 407	1,3	- (- 4)
Parti communiste.	29 706	1,0	- -
Parti de l'impôt unique (Géor- gistes)	21 124	0,7	- _____
Parti indépendant	14 360	0,5	- -
Parti du Sleswig	6 831	0,2	- -
			175**

* Compte tenu de la scission survenue le 15 décembre 1967 au sein du Parti socialiste du peuple.

** Les Iles Feroë et le Groenland ajoutent chacun deux députés à ces 175 élus.